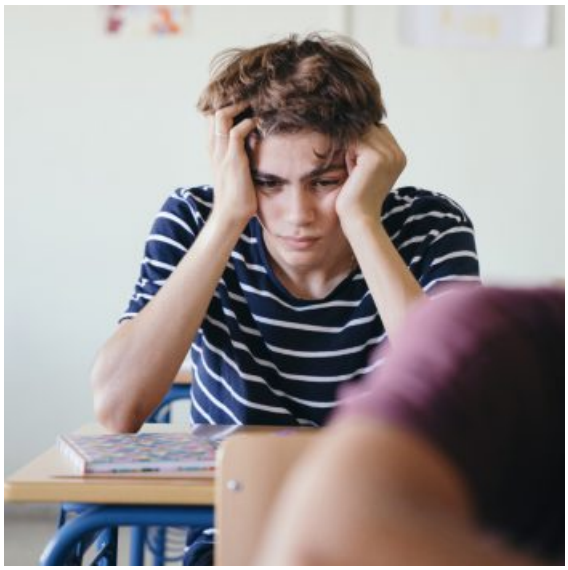
SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

CNEA : protéger la santé des jeunes et former plus d'apprenants, cela demande des moyens

LES INSTANCES



Ce Conseil National de l'Enseignement Agricole marqué par l'actualité des mouvements sociaux et des revendications des lycéens, portait sur la création de deux Certificats de Spécialisation, des échanges sur EPA3, un bilan des remontées de violences en milieu scolaire et la présentation du calendrier de la réforme du Bac Pro CGEA.

A la suite de la déclaration liminaire (à lire en bas de page) du SEA-UNSA, la DGER a répondu sur plusieurs points :

Mouvement lycéens :

la DGER dit suivre de très près la remontée de la parole des lycéens via la plateforme de l'EN et qu'un bilan sera fait en novembre. Seulement 1 à 5% des EPLEFPA ont été concernés par des mouvements. La DGER explique ce faible pourcentage par le fait que 99% des postes sont pourvus.

Moyens :

le PLF2027 prévoit une augmentation de 46 ETP, un travail est en cours au sujet des AESH.

Ordre du jour :

Approbation du PV du CNEA du 27 janvier 2026

Il est curieux de noter qu'aucun PV du précédent CNEA n'a pu être transmis aux membres de l'instance.

Création de CS « Jardinier.ère de golf » et du CS « Agritourisme »

Comme la dizaine de CS présentés depuis plus d'un an, ces formations sont construites sur une base de 400h minimum conformément au code rural.

Résultats des votes :

CS « Jardinier.ère de golf » 8 contre ; 7 abstentions, 25 pour

CS « Agritourisme » 6 contre, 3 abstentions, 31 pour

EPA 3

Le SEA UNSA salue les aspects concrets et opérationnels d'EPA3, les réflexions sur l'évolution des métiers du vivant pour accompagner les transitions et les évaluations régulières de sa mise en œuvre des EPLEFPA jusqu'aux différentes instances régionales et nationales.

Néanmoins, nous nous inquiétons des possibilités de financement des investissements sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA par les régions et des tensions locales que pourraient susciter EPA3.

Cependant, ce plan nous semble cohérent et pertinent pour répondre aux enjeux des différentes transitions en accompagnant les EPL dans sa mise en œuvre et en garantissant la neutralité de l'école.

Bilan des remontées de faits de violence et de tension sur l'année scolaire 2025/2026

Ce bilan des remontées de faits de violences sert d'outil statistique et permettra de définir une politique de prévention.

Nous retenons que sur l'année scolaire 2025-2026 :

- **1983 faits** ont été remontés ;
- **58% des établissements de l'enseignement agricole ont remonté au moins 1 fait de violence** ;
- **62%** des faits sont classés au **niveau 2** (faits graves entraînant une sanction) ;
- **19%** au **niveau 3** (faits d'une extrême gravité, du registre des crimes et/ou délits).

Les violences entre apprenants représentent **91% des faits** (violences physiques (36%), sexuelles (15%), verbales (13%) ou racistes et antisémites (13%)).

Les violences envers les personnels représentent elles **17%** (violences verbales à 55%), **dues à des apprenants (81% des cas)** ou leur **famille (9%).**

À ce jour, les apprenants de l'EA ne bénéficient d'aucune assistance sociale, le nombre de **médecins scolaires, d'AESH et d'assistants d'éducation** est nettement **insuffisant** pour assurer l'ensemble des missions.

Depuis plusieurs mois, le SEA-UNSA alerte sur la dégradation de la santé mentale des jeunes et réclame la **création d'équipes médico-sociales et des moyens suffisants pour les équipes de vie scolaire**.

Réforme du bac pro CGEA et du BPREA

La rénovation de ces deux diplômes est attendue de longue date et devrait répondre aux enjeux des transitions générationnelles, environnementales et climatiques. Le bac pro représente une entrée dans les métiers de l'agriculture pour des publics non-issus du monde agricole de plus en plus nombreux.

Les consultations des professionnels et des instances ont débuté et se poursuivront jusqu'en décembre 2027. S'en suivra une période de formation des équipes pour une mise en œuvre des diplômes rénovés à la **rentrée 2028**.

Pour le SEA-UNSA :

- Le maintien de la capacité pro agricole au niveau 4 n'est envisageable que si les capacités en terme de gestion de l'entreprise sont d'un niveau à répondre aux attentes de la profession, par ex : Développer l'autonomie face à l'agrobusiness ou développer les compétences lors de la recherche de crédit et d'emprunt ;
- «L 'agriculture est multiple » : cette paraphrase du SEA demande que tous les modes de production soient enseignés indépendamment des dominantes locales pour que chacun puisse construire son projet ;
- Le fait que le Bac pro CGEA vise à la fois à former des salariés et des « chefs d'entreprise » amène à un grand écart ;
- Les compétences managériales relèvent du BTSA ou du bachelor. Un nouveau niveau de manager est-il prévu ?
- La présence des Délégués en ingénierie de formation est demandée car ils sont absents lors des GT, alors qu'ils ont été sur le terrain. La DGER donne son accord en instance.

Déclaration liminaire

Madame la Directrice générale

Mesdames, Messieurs les membres du CNEA

Tout d'abord, permettez-nous d'exprimer notre consternation face à l'agression armée dans le collège d'Aubagne et notre solidarité envers les collègien.nes, leurs familles et les membres du personnel.

Le SEA-UNSA apporte son soutien aux revendications des lycéen.nes exprimées dans la rue depuis plusieurs semaines. Des classes surchargées, des bâtiments vétustes, un manque de

personnel (au sens large) ne favorise pas les études et la construction d'un avenir pour les jeunes générations. La réponse policière est disproportionnée face à des jeunes, des ados qui découvrent les blocus, la participation à des manifestations. Que ce soit clair : le SEA-UNSA ne cautionne aucune violence, aucune dégradation. Nous apportons également notre soutien aux collègues, parents et autres personnes qui ont été victimes d'agression, de coup de matraque, de gazage. La réponse gouvernementale sous la forme de cahiers de doléances, qui rappelle les gilets jaunes, ne devra pas finir au fond d'un placard.

Dans l'EA, les blocages et fermetures sont moins nombreux qu'à l'EN. Néanmoins les mêmes difficultés existent : manque de personnel à compétences médico-sociales, manque d'agents administratifs, manque d'enseignants dans certaines disciplines (agroéquipement), locaux peu adaptés aux conditions climatiques actuelles, à la mise en œuvre des ECCF dans de réelles conditions d'examen. Malheureusement la réponse gouvernementale va être de rejeter le sujet du bâti sur les régions en oubliant (volontairement) que celles-ci voient leurs dotations baisser

Le SEA-UNSA demande d'urgence un plan de rénovation du bâti scolaire dans l'EA pour faire face aux périodes de canicule qui impactent le travail des apprenants et des personnels dès la fin mai (22 mai en 2026). Nul besoin de réinventer la poudre, une commission du CSE de l'EN a produit un rapport intitulé « l'école, actrice de la transition écologique » qui place le bâti comme l'élément prépondérant afin de répondre aux attentes des personnels et usagers mais également de la société. Ce document disponible doit être exploité dans l'enseignement agricole, et ce sans attendre.

Le projet de loi de finances entame son parcours parlementaire dans un contexte budgétaire et social particulièrement tendu. Il prévoit une légère progression des crédits et des emplois de l'enseignement agricole.

Cette hausse reste toutefois bien modeste au regard des objectifs fixés par la LOSARGA : +30% de diplômés d'ici 2030. Et ce, d'autant plus que les CFA et les CFPPA sont dans la tourmente depuis les récentes coupes budgétaires régionales. Rappelons ici que les objectifs de la loi reposent sur la contribution des trois voies de formation des EPLEFPA. Il ne s'agit que d'un PLF, dernières années, les crédits de l'enseignement agricole ont connu des évolutions défavorables au cours de l'examen du texte, comme en 2024 avec la suppression de 45 postes, dont les effets ont durement marqué la rentrée 2025.

Dans ce PLF, le SEA-UNSA pointe par ailleurs plusieurs manques, déjà soulevé en bilatérale : nous estimons impératifs l'octroi de moyens suffisants en santé, des mesures en faveurs du pouvoir d'achat, ainsi que des moyens pour le bâti scolaire.

